

Votre patrimoine est unique, il mérite une gestion adaptée

Les styles d'investissement

La Gestion Sous Mandat vous permet de déléguer la gestion financière de votre Compte Titres ou de votre Plan d'Épargne en Actions (PEA) à un expert. Notre approche permet de choisir une stratégie d'investissement qui vous correspond.



La gestion indicielle

« Je veux une gestion, pour mon épargne financière, s'appuyant sur des fonds qui suivent les principaux indices de marché. »

La gestion indicielle a pour objectif d'investir dans des OPCVM⁽¹⁾ qui cherchent à suivre au plus près la performance des indices de marchés. Cette stratégie permet de limiter les coûts des instruments financiers.



La gestion de conviction

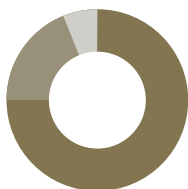
« Je souhaite bénéficier de l'expertise de gérants mettant leurs convictions sur les marchés au service de mon épargne financière. »

La gestion de conviction a pour objectif d'investir dans des OPCVM⁽¹⁾ investissant de manière active dans des instruments financiers afin de saisir des opportunités de marché.

Quel que soit le style de gestion retenu, le mandat est géré de manière discrétionnaire, la performance de la stratégie de gestion n'est pas comparée à un indice de référence. L'allocation d'actifs s'appuie sur les anticipations du Mandataire ou du Mandataire Délégué, l'analyse des perspectives de rendement/anticipations sur les marchés financiers, la construction d'un portefeuille cohérent avec le profil de gestion. La valeur de vos avoirs sous mandat n'est pas garantie et peut fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse en fonction des conditions économiques, politiques, boursières (risque de marché), ou des décisions d'investissement de votre gérant (risque discrétionnaire ; il existe un risque que vos avoirs ne soient pas investis à tout moment sur les marchés les plus performants).

Les profils de gestion

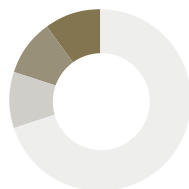
Votre Conseiller, en lien avec nos équipes dédiées à l'épargne financière d'AXA Banque définit avec vous votre profil de gestion. Selon ce profil de risque, votre portefeuille sera plus ou moins investi sur les marchés de taux (supports obligataires, monétaires) et les marchés d'actions français et internationaux.



Défensif

Ce profil est réservé aux personnes morales. Vous recherchez une valorisation la plus régulière possible du portefeuille avec une faible exposition aux fluctuations des marchés financiers et un risque de perte en capital faible.

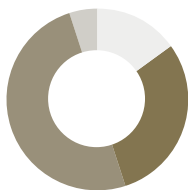
Horizon d'investissement supérieur à 1 an
SRI⁽²⁾ cible du mandat : 2



Dynamique

Vous cherchez à faire croître votre capital à long terme, en investissant de manière prépondérante sur les marchés actions européens ou internationaux, en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital et des fluctuations du portefeuille sur la totalité de votre capital.

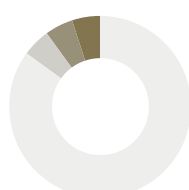
Horizon d'investissement supérieur à 6 ans
SRI⁽²⁾ cible du mandat : 5



Modéré

Vous recherchez un rendement modéré à moyen terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital et de fluctuation du portefeuille limités.

Horizon d'investissement supérieur à 3 ans
SRI⁽²⁾ cible du mandat : 3



Dynamique PEA

Ce profil est réservé aux personnes physiques. Vous recherchez à faire croître votre capital à long terme, en investissant de manière prépondérante sur les marchés actions européens, en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital et des fluctuations du portefeuille sur la totalité de votre capital.

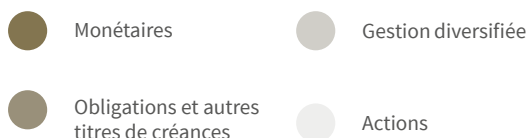
Horizon d'investissement supérieur à 6 ans
SRI⁽²⁾ cible du mandat : 6



Equilibré

Vous recherchez un rendement à moyen/long terme, en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital et de fluctuations du portefeuille seulement sur une partie de votre capital.

Horizon d'investissement supérieur à 4 ans
SRI⁽²⁾ cible du mandat : 4



Les portefeuilles sont gérés par AXA Banque, qui en délègue la gestion à des sociétés de gestion. Les avoirs sous gestion seront investis en partie ou en totalité dans les OPCVM de ces sociétés de gestion ou de leur groupe, ou dans des OPCVM externes, selon les cas. La répartition d'actifs présentée est indiquée à titre d'exemple et n'est pas contractuelle. Pour chaque catégorie d'actifs, les bornes d'allocation minimum et maximum sont fixées dans le mandat de gestion. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

(1) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. (2) SRI (Indicateur synthétique de risque) est l'indicateur du profil de risque du mandat de gestion. Cet indicateur classe le mandat de gestion sur une échelle allant de 1 à 7: le niveau 1 correspond aux niveaux de risque et de performance potentielle les plus faibles.